



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 17 mars 2022 à 18h00

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mars à dix-huit heures, le conseil communautaire, légalement convoqué le onze mars deux mille vingt-deux, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise.



Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, M. Joël SUAUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Yannick MATON, M. Régis NOIZET, M. Christian TIXIER, M. Ludovic VAN WAESBERGE, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents représentés : Mme Colette PASQUET ayant donné pouvoir à M. Joël SUAUAU, M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, M. François ROBIN remplacé par Mme Marilyne HENRIET, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ.

Absents : M. Pierre QUILLERÉ excusé, Mme Valérie JACQUINOT excusée, Mme Céline FAGOT, M. Sébastien VERDRU, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES excusée.

M. Stéphane MONCUY est désigné secrétaire de séance.

Le Président remercie les membres présents, le quorum étant atteint le conseil communautaire peut valablement délibérer.

A. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2022 ET COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente par le secrétaire de séance. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Le Président communique ensuite les dates des prochaines manifestations et réunions à venir :

- Samedi 19 mars de 9 h à 19 h : Journée portes ouvertes de l'établissement Jeanne d'Arc et du lycée de Sézanne La Fontaine du Vé.
- Samedi 19 mars à 17 h : Assemblée générale de Chant Morin à Bergères sous Montmirail
- Dimanche 20 mars à 10 h 30 : Assemblée générale de TFBCO à Condé en Brie.
- Lundi 21 mars à 14 h : Réunion de présentation des scénarios de zonage assainissement pour les communes de Bergères sous Montmirail, Boissy le Repos, Le Thoult Trosnay et Le Gault Soigny à la CCBC.
- Samedi 26 mars à 10 h : Visite de l'Espace France Services pour les membres de la commission services au public et communication. Une inauguration officielle de l'Espace France Services, à laquelle seront invités les Maires, sera organisée prochainement. Elle sera programmée après les élections présidentielles (période de réserve) en présence de M. BRUYEN Président du département de la Marne, M. le Préfet et Mme la Sous-préfète.
- Samedi 26 mars à 20 h 30 : Concert de l'école de musique intercommunale à l'église sainte Etienne de Montmirail.
- Samedi 26 mars de 9 h à 17 h : Café papote organisé par le Secours catholique au centre la Rochefoucauld à Montmirail
- Samedi 26 mars à 14 h : Réunion de présentation des scénarios de zonage assainissement pour les communes de Mécringes, Rieux et Verdon à la CCBC.
- Samedi 26 mars à 16 h : Assemblée générale du Souvenir français à Sézanne. Le souvenir français est une association qui fait vivre la mémoire des anciens combattants.
- Mardi 29 mars à 18 h : Assemblée générale de l'OTMR à la salle Roger Perrin à Montmirail.
- Vendredi 01 avril à 20 h : Concert de l'opéra de Reims à la salle Roger Perrin à Montmirail.
- Lundi 04 avril à 18 h : Commission des finances de la CCBC.
- Mardi 12 avril à 18 h : Conseil communautaire - vote du budget 2022.

Le Président ajoute que le préfet M. Pierre N'GAHANE quitte ses fonctions et est remplacé par M. Henry PREVOST.

M. Alain GORLIER, trésorier du territoire et comptable public responsable du Service de Gestion Comptable d'Epernay est décédé la semaine dernière. Mme Claudine PETIT, Responsable de la Paierie départementale de la Marne, est nommée responsable par intérim du SGC d'Epernay, en attendant la nomination d'un nouveau responsable titulaire du poste.

Le Président demande aux élus d'informer leurs administrés des services proposés à l'Espace France Services. Il rappelle que deux agents accueillent et aident les administrés dans leurs différentes démarches administratives.

Il informe les élus qu'une conseillère numérique, Mme Caroline DUFOUR, a été recrutée par le PETR du Pays de Brie et Champagne. Elle accompagnera les administrés en difficulté avec les outils informatiques et numériques. Elle travaillera sur tout le territoire du Pays de Brie et Champagne et fera des permanences ponctuelles à l'Espace France Services de Montmirail.

Le Président demande à ajouter une délibération à l'ordre du jour pour modifier le nom de l'acheteur en ZI de Mondant voté lors d'un précédent conseil. Cette demande est acceptée à l'unanimité, le point est ajouté à l'ordre du jour.

B. EAU, ASSAINISSEMENT, VOIRIE ET TRAVAUX

1. Avenant n°1 au marché de remplacement des réseaux d'eau potable de Bergères sous Montmirail et Boissy le Repos.

M. NOIZET présente l'objet de l'avenant proposé. Il rappelle que le conseil communautaire a attribué par délibération n°2766 du 12 juillet 2021, un marché de travaux pour le remplacement des réseaux d'eau potable de Bergères-sous-Montmirail et Boissy-le-Repos, à l'entreprise CISE TP, pour un montant de 569 563 € HT pour la tranche ferme, et 278 626 € HT pour la tranche optionnelle. Les travaux prévus dans la tranche ferme ont démarré en novembre pour une durée de 6 mois.

L'avenant comprend des travaux en plus et en moins-value, car la réalisation effective du chantier nécessite d'apporter les modifications suivantes par rapport au marché initial :

Travaux en plus-value

- Fourniture et pose de 146 mètres linéaires supplémentaires de canalisation fonte Ø80 sur la rue de la Liberté à Boissy le Repos ;
- Fourniture d'une canalisation fonte en Ø100 en remplacement d'une canalisation fonte en Ø80 prévue au marché, sur 240 mètres linéaires pour se raccorder à la borne incendie rue de la Liberté à Boissy le Repos, en vue de renforcer la défense extérieure contre l'incendie ;
- Réfection de chaussée supplémentaires à Bergères-sous-Montmirail due à l'élargissement de la tranchée causé par la présence de roche ;
- Raccordements supplémentaires avec fourniture et pose de « Té » sur rue de la Charmotte et après le pont de Bergères Sous Montmirail ;

Travaux en moins-value

- Moins-value de 240 mètres linéaires de canalisation Ø80 ;
- Moins-value sur le franchissement du Petit Morin à Bergères Sous Montmirail ;
- Moins-value sur le franchissement du Petit Morin à Boissy le Repos ;

Le cumul des plus et moins-values engendre un surcoût de 4 810,40 € HT par rapport au marché initial, soit une augmentation de 0,844% sur la tranche ferme. Il est donc demandé au conseil communautaire d'autoriser la conclusion d'un avenant au marché, afin de valider les modifications exposées supra.

Mme GOHIN demande des précisions sur l'exécution des travaux en cours. M. NOIZET l'informe que les travaux s'arrêtent bien au niveau du pont, et le raccordement se fera sur l'ancienne canalisation. La pose d'un « Té » sur la rue de la Charmotte, et après le pont de Bergères Sous Montmirail, permettra le raccordement des réseaux si la deuxième tranche de travaux est réalisée.

Le Président informe le conseil que les réunions de chantier ont lieu tous les mercredis à 13 h 30 soit à Bergères sous Montmirail, soit à Boissy le Repos. Les élus sont invités à s'y rendre s'ils le souhaitent.

M. ROCHE précise que l'entreprise travaille bien et entretient de bonnes relations avec les habitants.

Adopté à l'unanimité.

2. Convention de partenariat avec PISTE pour l'entretien de la station de traitement des eaux usées de Vauchamps

Le Président présente le projet de délibération, qui concerne une convention ayant pour objet de confier l'entretien de la station de traitement de Vauchamps à l'association d'insertion PISTE.

Il explique que la commune de Vauchamps est équipée d'une station de traitement des eaux usées plantée de roseaux qui nécessite un entretien très régulier pour assurer l'efficacité de son fonctionnement. L'équipe eau et assainissement de la CCBC étant réduite en termes de moyens humains, cet entretien a déjà été confié à l'association PISTE en 2021 par le biais d'une convention de partenariat qui s'est très bien déroulée.

Il est donc proposé au conseil communautaire de renouveler la convention de partenariat avec l'association de PISTE, pour lui confier de nouveau cette mission en 2022. Cette convention permet ainsi à la CCBC de bénéficier de main d'œuvre externe, et à l'association d'avoir un chantier régulier pour alimenter sa mission de réinsertion. M. NOIZET confirme que le travail est très bien réalisé.

Il est proposé de conclure la convention pour une durée d'un an avec deux reconductions annuelles tacites possibles. Une clause de revalorisation de la subvention annuelle fixée sur l'évolution du SMIC mensuel brut est prévue dans la convention, en cas de reconduction. La convention de partenariat 2022 prévoit les prestations annuelles suivantes :

- 10 prestations de fauchage sans ramassage,
- 1 faucardage des roseaux en période hivernale,
- Le désherbage régulier des bassins (sauf roseaux) et le curage de la lagune.

En contrepartie, l'association PISTE sollicite une subvention d'un montant de 3 882 € pour soutenir sa mission de réinsertion. Pour mémoire, la subvention versée en 2021 s'élevait à 2 946 € mais la convention n'a démarré qu'au mois de juillet et ne comprenait que 6 prestations de fauchage.

Adopté à l'unanimité.

C. AFFAIRES SCOLAIRES ET ENFANCE

3. Attribution d'une subvention à l'association prévention routière – année 2022

M. BROCARD présente les actions mises en place par l'association Prévention routière qui joue un rôle important d'information et de prévention routière, et mène des actions à destination des scolaires dans ce cadre. Les gendarmes de Montmirail se rendent notamment dans les écoles élémentaires pour les classes de CM1 et CM2, et proposent une piste routière afin d'apprendre aux élèves à bien se comporter à bicyclette. Comme les années précédentes, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une subvention de 200 € à l'association au titre de l'année 2022.

Adopté à l'unanimité.

D. AFFAIRES CULTURELLES

4. Attribution des subventions 2022 aux associations culturelles et sportives

M. CONDETTE détaille les montants proposés par la commission culture et sport, qui a préconisé de maintenir au minimum les niveaux de subvention précédent, même si les effectifs de certaines associations ont baissé cette saison. Le Président précise que cette proposition de la commission est destinée à soutenir les associations ayant subi les conséquences de la crise sanitaire.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer aux associations à caractère sportif et culturel, les montants individuels de subvention de fonctionnement ci-après, au titre de l'année 2022, conformément à l'avis rendu par la Commission des Affaires culturelles le 1^{er} mars 2022. Le montant total des subventions aux associations du territoire est de 21 165 €.

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2022
L'AVENIR DE MONTMIRAIL BASKET	700 €
BADMINTON CLUB	660 €
BRIE CHAMPAGNE CYCLO TOURISME	150 €
CHANT'MORIN	2 500 €
CLUB RANDONNEURS MONTMIRAILLAIS	150 €
LE COCHONNET MONTMIRAILLAIS	250 €
ENTENTE SPORTIVE LE GAULT SOIGNY	300 €
ESPACE LOISIRS CULTURE	7 000 €
FOYER RURAL CORROBERT- MARGNY- VERDON	700 €
LES HUSSARDS DE LASALLE	230 €
JEUX TU ON JOUE - JTOJ	300 €
JUDO CLUB	1 200 €
KITSUNE MOONTMIRAIL KARATE CLUB	570 €
LES REQUINS DU PETIT MORIN – AAPMA	300 €
SPORTING CLUB MONTMIRAILLAIS	3 180 €
TENNIS CLUB	1 700 €
LES XIII DE FROMENTIERES	630 €
UNION MUSICALE	645 €
TOTAL	21 165 €

Adopté à l'unanimité.

5. Demandes de subventions pour la rénovation d'un court de tennis

Le Président explique qu'une rénovation lourde du court de tennis n°4 est nécessaire et que les travaux sont estimés à 26 989,80 € HT. Il est proposé au conseil communautaire que la CCBC porte l'opération et demande des subventions pour le compte de l'association Tennis Club de Montmirail, qui remboursera le reste à charge H.T de l'opération, subventions déduites. Ces travaux peuvent en effet être subventionnés à hauteur de 20 % par le Département de la Marne et à hauteur de 20 % par la Région Grand Est. Le plan de financement s'établit comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Rénovation du court n°4 HT	26 989,80 €	Subvention Département (20%)	5 397,96 €
TVA	5 397,96 €	Subvention Région Grand Est (20%)	5 397,96 €
Rénovation du court n°4 TTC	32 387,76 €	Offre de concours Tennis Club	16 193,88 €
		FCTVA (16,404%)	4 427,40 €
		Fonds propres CCBC (solde TVA)	970,56 €
		TOTAL	32 387,76

Il est précisé que les courts de tennis n°1, 2 et 3 nécessitent eux-aussi des travaux de régénération, qui s'apparentent à des travaux d'entretien et ne sont pas subventionnables. Ces travaux qui s'élèvent à 13 948,56 € TTC, seront également portés par la CCBC pour le compte du Tennis Club qui remboursera la dépense H.T, seule la TVA restant à charge de la CCBC, soit :

- Montant H.T remboursé par l'association = 11 623,80 € HT
- TVA à charge de la CCBC = 2 324,76 €

La participation totale de la CCBC pour la rénovation/régénération des quatre courts de tennis s'élèvera donc à 3 295,32 € et la participation du Tennis Club à 27 817,68 €.

Adopté à l'unanimité.

E. SERVICES AU PUBLIC

6. Attribution d'une subvention à Familles Rurales – fédération Marne pour le service de mobilité solidaire

Mme BERAT rappelle le fonctionnement du service de mobilité solidaire mis en place par Familles Rurales et présente son bilan. Ce service de mobilité solidaire fonctionne sur le territoire de la CCBC, depuis l'automne 2018, par le biais de conducteurs bénévoles, qui sont indemnisés pour les trajets effectués. 38 habitants de la CCBC sont inscrits comme bénéficiaires (contre 32 l'année précédente) et sont ainsi régulièrement transportés par 3 conducteurs bénévoles du territoire, principalement pour des rendez-vous médicaux, des achats et le maintien de liens sociaux. 122 trajets ont été réalisés en 2021 (contre 104 l'année précédente) pour un total de 5 170 km.

Le service de mobilité solidaire est en partie financé par une participation des utilisateurs qui devient identique pour tous, soit 0,32 €/km, ainsi que par les subventions du conseil Départemental de la Marne, de la CPAM, de la CCBC et de la Fondation BRUNEAU. Les conducteurs bénévoles étant indemnisés à hauteur de 0,35 € par km parcouru, les subventions attribuées sont indispensables à l'équilibre financier et à la pérennité de ce service. Familles Rurales sollicite donc une subvention de 1 155 €, soit 0,15 € par habitant à la CCBC, sur la base de 7 700 habitants arrondis. Ce service répondant à un besoin social et solidaire, et entrant dans le champ de la compétence mobilité, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer la subvention demandée et de formaliser le partenariat avec Familles Rurales par la signature d'une convention.

Mme BERAT précise qu'il y a de plus en plus de demandes et peu de conducteurs. Familles rurales cherchent activement des bénévoles. Enfin, elle informe le conseil que M. Patrick LEROY le Président de l'association locale est décédé récemment. Sa sœur Mme Evelyne VAUCHELLE assure l'intérim jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Adopté à l'unanimité.

7- Attribution d'une subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers de Montmirail

Comme les années précédentes, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une subvention égale à 40 € par pompier actif, à l'Amicale de sapeurs-pompiers de Montmirail. Ce montant a été validé par la commission services au public et communication le 07 décembre 2021. Le montant à verser s'élève à 1 480 € au total, pour 37 pompiers actifs.

Adopté à l'unanimité avec 1 abstention de M. Patrick VIE.

F. FINANCES

8. Débat d'orientations budgétaires

Le Président expose les grandes lignes du rapport sur les orientations budgétaires 2022 qui sont détaillées dans la note envoyée aux délégués communautaires. Les travaux proposés en investissement ont été validés par la commission travaux le 17 février 2022. Les orientations budgétaires ont été étudiées et validées par la Commission des finances le 08 mars 2022.

Le Président présente les orientations proposées pour les quatre budgets.

BUDGET GENERAL :

La section de fonctionnement est estimée à 5 297 858 € au total, et est en légère hausse par rapport au budget précédent (+1.3%).

	BP 2021	Réalisé 2021	DOB 2022	Evolution BP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 230 678 €	4 743 140 €	5 297 858 €	+ 1.3 %
Dépenses réelles	4 730 491 €	4 503 176 €	4 914 160 €	+ 3.9 %
Dépenses d'ordre	500 187 €	239 964 €	383 698 €	- 23.3 %

	BP 2021	Réalisés 2021	DOB 2022	Evolution BP
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 230 678 €	5 302 417 €	5 297 858 €	+ 1.3 %
Recettes réelles	5 185 709 €	5 259 304 €	5 251 205 €	+ 1.3 %
Recettes d'ordre	44 969 €	43 113 €	46 653 €	+ 3.7 %

Le Président explique les principales évolutions à prendre en compte dans l'élaboration du budget 2022, sur les charges à caractère général :

- La hausse des prix de l'énergie, du gaz, et la forte augmentation des prix des carburants. + 20 000 € sont prévus pour ces postes de dépenses qui devront être étroitement surveillés.
- Les fournitures d'entretien : + 6 000 € en raison de la nécessité de reconstituer les stocks qui ont été fortement utilisés, pour permettre l'application des protocoles de nettoyage, en particulier dans les locaux scolaires et périscolaires.
- L'entretien des voiries : Un budget supplémentaire de 50 000 € est prévu à ce titre.
- L'augmentation des charges de traitement des déchets : Hausse de 3% des tarifs du Syvalom prévue. Ce poste devra être actualisé à la hausse d'ici le vote du budget, car les révisions de prix applicables aux marchés de collecte sont toutes en hausse.
- Les frais de fonctionnement de l'Espace France Services : 14 000 € prévus au total et répartis sur les différents postes de dépenses (eau, électricité, combustibles, fournitures administratives, téléphonie, communication, entretien du bâtiment, maintenances diverses, assurance...).
- L'achat de composteurs : 5 000 € sont provisionnés car, une nouvelle opération de distribution de composteurs à coût aidé est à l'étude avec la CCSSOM, dans le cadre de la loi AGEF. Cette dépense donne lieu à une recette correspondant à la participation des administrés.
- Achat de défibrillateurs pour le compte des communes membres, dans le cadre d'une commande groupée : Une provision de 20 000 € est budgétée, cette dépense est équilibrée par une recette équivalente.
- Location d'un bungalow : Une provision de 5 000 € est prévue pour la location d'un bungalow permettant de préparer les repas pendant les travaux de rénovation de la cantine de Montmirail prévus à l'automne 2022. Elle devra être actualisée en fonction de la date de démarrage des travaux.
- Rénovation (enrobés et traçages) du terrain de basket-ball : 15 000 €.

Il expose ensuite les principales évolutions impactant les charges de personnel :

- L'Espace France Services qui a ouvert début janvier et emploie un gestionnaire à temps complet, un agent d'accueil à 24/35ème, et un agent d'entretien à 5/35ème. L'Etat verse une subvention de fonctionnement de 30 000 € qui couvre la moitié de ces charges de personnel.
- Le projet de recrutement d'un animateur CTEC pour mettre en œuvre les plans d'action d'alimentation des captages et suivre les dossiers en eau et en assainissement. Ce poste est inscrit au budget général mais sera supporté par les budgets annexes, par le biais de remboursement. Il sera financé à 50% par l'AESN.
- La participation de la CCBC à l'assurance prévoyance des agents à hauteur de 8 €/ mois.
- La participation de la CCBC à l'assurance prévoyance des agents à hauteur de 8 €/ mois

Les dépenses d'investissement sont estimées à 2 068 107 € au total pour l'année 2022, dont 1 435 095 € TTC de dépenses nouvelles d'équipement.

	BP 2021	Réalisés 2021	DOB 2022	Evolution BP
DÉPENSES DE D'INVESTISSEMENT	2 093 703 €	1 508 611 €	2 068 107 €	- 1,2%
Dépenses réelles	2 020 431 €	1 437 196 €	2 021 454 €	+0.1%
Dépenses d'ordre	73 271 €	71 414 €	46 653 €	-36.3%
Déficit reporté	3 055 €	3054 €	114 225 €	-

Le Président liste les principaux investissements proposés :

- La rénovation de la cantine de l'école élémentaire de Montmirail : 600 000 € TTC.
- La construction d'un Office de tourisme : L'opération s'étalera sur deux ans et fera l'objet d'une autorisation de programme. 198 750 € de crédits sont prévues en 2022.
- Réhabilitation de la Maison des associations : 40 000 € TTC - poursuite des études en cours. L'opération a été retardée par la crise sanitaire mais le démarrage des travaux est prévu en 2023.
- Divers études et travaux d'aménagement de voirie et d'assainissement pluvial : 235 000 € TTC - étude et travaux dans les communes de Bergères sous Montmirail, Corrobert, Le Vézier, Charleville, Montmirail, Morsains, Soizy aux bois, et Tréfols, pour un total d'environ.
- La création d'un réseau d'assainissement pluvial dans le quartier de l'Hôpital : 150 000 € TTC.
- L'élaboration d'un SIG : Il vise à se mettre en conformité avec la réforme « construire sans détruire », pour un montant de 47 000 € TTC pour la part des réseaux d'assainissement pluvial. Cette dépense a été répartie au tiers sur les budgets général, eau, et assainissement, car l'ensemble des réseaux doivent être cartographiés.
- Une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du pont de Moulin Henry et le diagnostic du pont de la rue des Egremonts à Montmirail : 22 000 € TTC
- La rénovation d'un court de tennis : 32 400 € TTC. L'opération est portée par la CCBC, mais financée par l'association Tennis Club, subventions déduites.
- Les investissements liés à la gestion des déchets : 19 200 € TTC - stabilisation accotements déchetterie, bacs de collecte...
- Les investissements pour la défense extérieure contre l'incendie : 7 500 € TTC - Matériel technique, extincteurs et panneaux de signalisation : 8 000 € TTC.
- Ecoles et accueils périscolaires : 35 000 € TTC - petits travaux, équipements informatiques, mobilier et équipements divers.
- 2 abribus pour le transport scolaire : 6 500 € TTC.
- Espace France services : 16 000 € TTC - petits travaux, équipements informatiques et mobilier pour les bureaux administratifs.
- Médiathèque : 5 150 € TTC - mobilier et équipements
- Ecole de musique : 3 600 € TTC - Instruments et partitions

Les recettes réelles d'investissement votées au BP 2021 s'élevaient à 2 096 758 € (dont 1 397 440 € réalisées). Elles sont estimées à 2 182 332 € au stade du DOB 2022.

	BP 2021	Réalisés 2021	DOB 2022	Evolution
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 096 758 €	1 397 440 €	2 182 332 €	+ 4.1 %
Recettes réelles	1 568 269 €	1 129 175 €	1 798 634 €	+ 14.7 %
Recettes d'ordre	528 489 €	268 265 €	383 698 €	- 27.4 %

Le Président précise qu'un peu plus de 122 000 € doivent être inscrits sur le BP 2022, au titre des subventions d'équipement, pour assumer les engagements en cours de la CCBC :

- Près de 31 000 € TTC sont prévus pour abonder le fond commun d'intervention de l'OPAH, et permettre la poursuite de l'opération, soit 1 € par habitant pour le solde de la convention 2017/2022 et 3 € par habitant pour la convention 2022/2025.
- La participation au financement du réseau de fibre optique, mis en place par la Région Grand Est, est inscrite pour un peu plus de 91 000 €. La participation financière des EPCI s'élève à 100 € par prise, et le règlement est étalé sur 5 ans par convention de financement de 2019 à 2023 inclus.

Un emprunt de 252 000 € est nécessaire au stade du DOB pour équilibrer le budget. Le Président pense qu'il ne sera pas nécessaire d'avoir recours à un emprunt car toutes les opérations ne seront pas menées à terme cette année.

Le Président pense qu'il serait utile de mener une réflexion sur l'instauration de la taxe GEMAPI, à partir de l'année prochaine. Les cotisations aux différents syndicats chargés de gérer cette compétence (Syndicat du bassin versant du Petit Morin amont, Syndicat Marne et Surmelin et SMAGE des deux Morin) représentent en effet une charge de 45 000 € pour le budget. Cette charge n'existait pas avant le transfert de compétence GEMAPI imposé par la loi. Il peut donc être approprié de la financer par une taxe dédiée à cet effet. Les syndicats pèsent lourd sur le budget de la CCBC. Il informe qu'une commission des finances sera organisée pour étudier et donner un avis sur l'instauration de la taxe GEMAPI.

BUDGET EAU :

Au stade du DOB, le budget total du service de l'eau est estimé à 2,95 millions, et augmente de 0,9 % par rapport au budget 2021.

Le budget d'exploitation (ou fonctionnement) est estimé à 937 000 €, et est donc stable par rapport au budget précédent.

	BP 2021	Réalisés 2021	DOB 2022	Evolution BP
DÉPENSES D'EXPLOITATION	920 668 €	816 413 €	937 671 €	+ 1.8 %
Dépenses réelles	574 239 €	500 070 €	527 905 €	- 8.1 %
Dépenses d'ordre	346 429 €	316 342 €	409 766 €	+ 18.3 %
RECETTES D'EXPLOITATION	920 668 €	922 347 €	937 671 €	+ 1.8 %
Recettes réelles	840 500 €	842 179 €	842 000 €	+ 0.2 %
Recettes d'ordre	80 168 €	80 167 €	95 671 €	+ 19.3 %

Le Président présente les évolutions à prendre en compte sur les charges à caractère général. Une baisse de 14,7% de ces charges à caractère général est prévu par rapport au BP 2021 (- 10 000 € par rapport au réalisé) et concerne :

- Le poste électricité puisque les installations du secteur ex-Bonneval sont gérées en concession depuis le 1er janvier 2022.
- Le poste études et recherches, qui comprenaient en 2020 une mission exceptionnelle d'audit du contrat d'affermage eau potable et d'assistance au renouvellement de la DSP. Les autres charges à caractère général sont sensiblement reconduites au niveau budgété en 2021.

Les charges de personnel augmentent de 8,8%, soit + 12 000 €, afin de permettre si le conseil communautaire le décide, le recrutement d'un animateur CTEC chargé de suivre les plans d'actions des aires d'alimentation de captage (AAC) et les dossiers en eau et assainissement.

En recettes, les prestations de service comprennent la fourniture d'eau aux abonnés, les abonnements au service et les redevances payées par les abonnés à l'AESN. Les décisions prises en fin d'année 2021 sur la gestion du service de l'eau permettent de dégager 23 000 € supplémentaires, alors qu'elles sont neutres pour les abonnés (pas d'augmentation globale du tarif de l'eau). Pour mémoire ces décisions ont concerné :

- Le passage du secteur ex-Bonneval dans le contrat de concession.
- La réduction de la part du concessionnaire dans le prix de l'eau au profit de la collectivité, dans le nouveau contrat de concession.
- Le rééquilibrage des différentes composantes du prix de l'eau (part fixe et part proportionnelle) entre le secteur en régie et le secteur concédé.

Il est précisé que ces modifications ont pris effet le 1er janvier 2022 mais produiront l'intégralité de leurs effets sur les recettes à partir de 2023 (+ 36 000 € attendu au total) en raison de la périodicité des facturations.

Le budget d'investissement 2022 s'équilibre à 2 951 119 € au stade du DOB, contre 2 925 109 € en 2021.

	BP 2021	Réalisés 2021	DOB 2022	Evolution BP
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 004 441 €	502 126 €	2 013 448 €	+ 0.4 %
Dépenses réelles	1 924 273 €	421 959 €	1 917 777 €	-0.3 %
Dépenses d'ordre	80 168 €	80 167 €	95 671 €	+ 19.3 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 631 119 €	559 631 €	1 582 621 €	- 3 %
Recettes réelles	1 284 690 €	243 289 €	1 172 855 €	- 8.7 %
Recettes d'ordre	346 429 €	316 342 €	409 766 €	+ 18.3 %
Excédent reporté	373 323 €	373 323 €	430 827 €	+15.4 %

Les dépenses d'équipements identifiées s'élèvent à près de 718 000 HT, auxquels s'ajoutent près de 856 000 € HT de dépenses inscrites en restes à réaliser et 260 000 € de crédits non affectés qui pourront permettre de financer des travaux supplémentaires soit cette année, soit les années suivantes, en fonction de l'avancement des opérations. Aucun emprunt n'est nécessaire pour financer les investissements proposés.

Les nouveaux investissements proposés en 2022 ont été validés par la commission travaux le 17 février 2022. Le Président liste les priorités retenues par la commission travaux pour l'année :

- Le remplacement de la canalisation de transfert entre Janvilliers et Les Fourneaux (Corrobert) : 232 000 € HT.
- Le remplacement de la canalisation d'alimentation fuyarde à Dagone (Le Gault-Soigny) : 88 820 € HT.
- Mise en place ou remplacement d'équipements : Remplacement de ballons anti-bélier, remplacements de vanne, équipements de télésurveillance, remplacement de clôtures, achat de compteurs et cybles, équipement et matériel divers... pour un peu plus de 87 000 € HT.
- Reprise des branchements plomb : Une enveloppe de 60 000 € HT est prévue pour ces reprises, et plus 35 000 € HT pour la reprise des branchements plomb rue du Docteur Philippe Amelin et avenue Charles de Gaulle à Montmirail. Ces travaux de reprise doivent être programmés cette année car le Département va refaire ces voiries.
- L'étude d'aire d'alimentation des captages de Le Gault-Soigny et Soizy : La réalisation de cette étude estimée à 140 000 € HT et financée à 801% par l'AESN est indispensable car elle constitue une condition incontournable pour pouvoir bénéficier des subventions de l'agence dans le domaine de l'eau potable.
- Une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation du réservoir de Boutavent : Ils seront programmés en 2023. Les études doivent donc être engagées cette année : 20 000 € HT.

- Une mission de maîtrise d'œuvre répartie commencer à étudier un projet de VRD sur la rue St Vincent de Paul à Montmirail : 15 000 € HT répartie sur les trois budgets, soit 5 000 € HT sur le budget eau.
- L'élaboration d'un SIG : Il vise à se mettre en conformité avec la réforme « construire sans détruire » 39 500€ HT pour la part des réseaux d'eau potable.
- La déconnexion de l'ancien forage de Margny : 10 000 € HT.

Les investissements envisagés en 2022 n'ont aucun impact puisque la CCBC n'a quasiment plus d'emprunt à rembourser sur le budget de l'eau.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Au stade du DOB, le budget total du service de l'assainissement est estimé à 1,41 millions d'euros, soit une augmentation de 26 % par rapport au budget précédent.

	BP 2021	Réalisés 2021	DOB 2022	Evolution BP
DÉPENSES D'EXPLOITATION	572 781 €	512 211 €	564 123 €	-1.5 %
Dépenses réelles	310 656 €	250 087 €	293 798 €	-5.4 %
Dépenses d'ordre	262 125 €	262 124 €	270 325 €	+ 3.1%
RECETTES D'EXPLOITATION	572 781 €	570 827 €	564 123 €	- 1.5 %
Recettes réelles	453 365 €	451 412 €	420 400 €	-7.3 %
Recettes d'ordre	109 416 €	109 415 €	109 962 €	+ 0.5 %
Excédent d'exploitation reporté	10 000 €	10 000 €	33761 €	-

Les charges à caractère général sont estimées à environ 145 000 €. Elles diminuent de 25 000 € par rapport aux prévisions budgétaires précédentes, mais augmentent de 11 000 € par rapport au réalisé. L'augmentation concerne essentiellement les fournitures nécessaires au fonctionnement de la STEU de Montmirail (chaux, polymère) car les prix ont beaucoup augmenté.

Le Président présente ensuite les modifications concernant les charges de personnel. 12 000 € sont prévus en plus pour les charges de personnel pour le financement d'un poste d'animateur CTEC mutualisé avec le service de l'eau.

La section d'investissement est équilibrée à 847 244 € contre 1 336 101 € voté en 2021. Le budget d'investissement diminue d'un tiers car des opérations importantes, telles que l'assainissement de Charleville, sont encore en étude, et ne sont pas suffisamment mûres pour être inscrites cette année.

	BP 2021	Réalisés 2021	DOB 2022	Evolution BP
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 336 101 €	249 412 €	847 244 €	-36.6 %
Dépenses réelles	1 226 685 €	139 997 €	737 282 €	-39.9 %
Dépenses d'ordre	109 416 €	109 415 €	109 962 €	+ 0.5 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 026 905 €	440 555 €	346 555 €	-66.2 %
Recettes réelles	764 780 €	178 431 €	76581 €	-90 %
Recettes d'ordre	262 125 €	262 124 €	270 325 €	+3.1 %
Excédent reporté	309 196 €	309 196 €	500 338 €	-

Les dépenses d'équipements identifiées s'élèvent à 289 000 € HT, auxquels s'ajoutent environ 100 000 HT de dépenses inscrites en restes à réaliser, et 230 000 € de crédits non affectés qui pourront permettre de financer des travaux supplémentaires soit cette année, soit les années suivantes, en fonction de l'avancement des opérations. Aucun emprunt n'est nécessaire pour financer les investissements proposés.

Les nouveaux investissements proposés en 2022 ont été validés par la commission travaux le 17 février 2022

- La création d'un réseau d'assainissement des eaux usées rue du Vieux Moulin à Montmirail pour près de 55 000 € HT.
- La remise aux normes de la station de Courbetail pour 29 000 € HT.
- Une extension de réseaux de collecte des eaux usées rue des Mottes à Montmirail afin de permettre le raccordement d'habitations existantes, pour 13 600 € HT.
- La reprise de branchements rue du Faubourg de Condé pour 6 000 € HT.
- Des remplacements d'équipement sur la station de traitement des eaux usées de Montmirail, les postes de relevage, déversoirs d'orage, des équipements de télésurveillance, etc... pour un peu plus de 31 000 € HT.
- L'inscription de crédits pour réaliser une étude diagnostic de réhabilitation des ANC à Le Gault-Soigny et Charleville à hauteur de 50 000 € HT. Ces communes sont retenues car elles sont les seules à pouvoir bénéficier de subventions de l'AESN pour la mise aux normes des ANC.
- L'inscription de crédits pour réaliser une étude diagnostic des réseaux d'assainissement sur Montmirail et Mécringes à hauteur de 30 000 € HT.
- Les frais d'enquête publique dans le cadre des études de zonage en cours de réalisation, pour 20 000 € HT.
- Des provisions pour démarrer des missions de maîtrise d'œuvre, réparties sur plusieurs budgets, pour les travaux de VRD rue des Vignes et rue St Vincent de Paul pour 10 000 € HT au total.
- L'élaboration d'un SIG pour se mettre en conformité avec la réforme « construire sans détruire » : 39 500 € HT pour la part des réseaux d'assainissement des eaux usées.
- L'achat d'un terrain pour implanter la future station de traitement des eaux usées de Charleville : 5 000 € HT.

BUDGET LOTISSEMENT :

Ce budget annexe a pour objet d'enregistrer et retracer l'ensemble des opérations comptables nécessaires à l'agrandissement de la zone industrielle de Mondant. Sont prévus en 2022, les opérations suivantes :

- 275 000 € HT en dépenses pour la 3ème et dernière tranche des travaux de viabilisation. Ce montant est une estimation haute par prudence et pourra être réduit en fonction du nombre d'acheteurs intéressés par les terrains.
- 561 000 € HT en recettes pour les cessions de terrain. Ce montant représente l'ensemble des cessions potentielles de tous les terrains restant à commercialiser au prix de 11 € HT/m² (tout le stock doit être inscrit pour représenter l'équilibre du budget en fin d'opération).

Le budget lotissement est pour le moment estimé déficitaire de 209 000 €, lorsque tous les terrains seront vendus. Ce delta pourra être réduit en fonction des travaux réellement nécessaires. Le déficit devra être couvert par une subvention du budget général, à la clôture du budget annexe, quand tous les travaux seront réalisés et tous les terrains vendus. Ce déficit sera cependant amorti au fil du temps par les recettes fiscales apportées grâce à l'implantation de nouvelles entreprises, et compensé par l'intérêt économique de cette opération destinée à améliorer l'attractivité du territoire et à générer des emplois supplémentaires.

Le Président conclue la présentation soulignant que les orientations proposées sur le budget général, et les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement sont cette année encore des orientations de continuité, sans augmentation des taux d'imposition, et sans hausse des tarifs des services. Les budgets sont construits de façon prudente au regard de la situation nationale. Il souligne les incertitudes actuelles qui rendent les prévisions difficiles et risquent d'engendrer des évolutions qu'on ne peut clairement pas anticiper pour le moment.

Après étude des quatre budgets le Président invite les délégués à poser leurs questions et à débattre.

Adopté à l'unanimité.

G. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME

9. Cession d'un terrain à M. LEMAIRE et Mme CERNEL

Cette cession a déjà été approuvée le 30 novembre 2021. Il s'agit de la cession de la parcelle ZN232 à M. LEMAIRE d'une superficie de 1 000 m² au prix de 12 € le m² soit un prix total de 12 000 €. M. LEMAIRE a fait savoir au notaire qu'il souhaite acheter le terrain avec sa compagne Mme CERNEL. Il est donc nécessaire de modifier le nom de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité.

H. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décisions du Président (sur avis consultatif favorable du bureau)

Objet	Fournisseur / Titulaire	Montant € H. T
Projet construction office tourisme		
Mission maîtrise d'œuvre	PRECONCEPT - KALYA	39 000,00
Etude géotechnique	FONDASOL	5 218,00
Etude topographique	WIENERT	1 550,00
Régénération des terrains de foot de Montmirail et le Gault-Soigny	ID VERDE	21 700,00
Remplacement de pompes (poste relevage hôpital et STEU Montmirail)	VEOLIA	3 380,07
Réparation fuite d'eau	VEOLIA	2 431,25
Produits entretien terrains de foot	COBALYS	1 919,72
Projet rénovation cantine Montmirail étude topo	WIENERT	900,00

Décisions du Bureau

Objet	Fournisseur / Titulaire	Montant € H. T
Projet rénovation cantine Montmirail – Mission MOE	PRECONCEPT - KALYA	48 300,00

Subventions attribuées à la CCBC

- AESN – Subvention pour le compostage des boues 2021 = 8 755 € (80% de la dépense H.T)

L'ordre du jour étant épuisé, lecture du registre des délibérations est faite par M. Stéphane MONCUY de séance. Le registre est signé par les membres du conseil communautaire.

La séance est levée à 19 h 50.

Fait à Montmirail, le 30 mars 2022

Etienne DHUICQ

Président de la Communauté de Communes
de la Brie Champenoise

